

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Mosquito Eco Spirale

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HBM Distribution SAS
326 Av. Rhin et Danube
06140 Vence
Tel: +33 (0)4 93 58 23 63 Fax : +33 (0)4 93 58 09 19
contact@hbmdistribution.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N; R50/53

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

CLP Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger (CLP) : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

Aucune information supplémentaire disponible

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Pyrèthre	(n° CAS) 8003-34-7 (Numéro CE) 232-319-8 (N° REACH) exempt	0.25	Xn; R20/21/22 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pyrèthre	(n° CAS) 8003-34-7 (Numéro CE) 232-319-8 (N° REACH) exempt	0.25	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Acute Tox. 4 (Dermal), H312

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Nausées. Maux de tête. Vomissement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut causer une irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : Vertiges. L'engourdissement de la langue et des lèvres. Convulsions. Paralysies. excitation. Toux. Gorge douloureuse. Diarrhée. Vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : A température élevée, peut libérer des gaz toxiques.
- Danger d'explosion : Risque d'explosion lorsqu'ils sont exposés à la chaleur ou de flammes. Conserver à l'écart des oxydants.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Gaz et fumées toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Equipements de protection des pompiers : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Boots.
- Procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ventiler la zone concernée.

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Bottes. Lunettes à coques.
- Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Rester en amont de la matière déversée et isoler l'exposition. Évacuer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Mettre dans un récipient étiqueté et procéder à l'élimination en sécurité. Utiliser des méthodes de nettoyage qui permettent d'éviter la génération de poussière (aspirateur, humide).
- Procédés de nettoyage : Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucun connu.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver mains soigneusement après manipulation. Conteneur reste dangereux lorsqu'ils sont vides. Continuer à observer toutes les précautions. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et d'autres zones de la peau exposées avec abondamment avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des installations sanitaires ou quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur et le soleil direct.
- Matières incompatibles : Agents oxydants.
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur excessive.
- Interdictions de stockage en commun : Ne pas entreposer à proximité d'oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pyrèthre (8003-34-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1 mg/m³ (purified of sensitizing Lactones)
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³ (indicative limit, after suppression of sensitizing lactones)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Équipement de protection individuelle : Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.



- Vêtements de protection - sélection du matériau : Polyester. Fibres naturelles (coton).
- Protection des mains : porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. NBR (Caoutchouc nitrile). Épaisseur de la matière: 0.38 mm.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. DIN EN 166.
- Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition excessive, utiliser seulement des appareils respiratoires homologués, à purification d'air, ou à adduction d'air opérant en mode de pression positive.

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: marron.
odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 61 °C pyrethrins and petroleum distillates, Pyrethrum extract (50%)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif, car aucun des composants est classé explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes	: non comburant.
Limites d'explosivité	: 0,6 - 7 vol % pyrethrins and petroleum distillates, Pyrethrum extract (50%)

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu dans des conditions normales d'utilisation. Durant un feu des gaz toxiques (CO, CO2) sont formés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

pyrethrins and petroleum distillates, Pyrethrum extract (50%)	
DL50 orale rat	>= 2000 mg/kg pyrethrins and petroleum distillates, Pyrethrum extract (50%)
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg pyrethrins and petroleum distillates, Pyrethrum extract (50%)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pyrèthre (8003-34-7)	
CL50 poisson 1	0,01 mg/l (96h flowthrough, bluegill sunfish)
CE50 Daphnie 1	0,012 mg/l (48h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyrèthre (8003-34-7)	
Persistance et dégradabilité	Une quantité importante du produit est décomposé par photolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pyrèthre (8003-34-7)	
BCF poissons 1	471

12.4. Mobilité dans le sol

Pyrèthre (8003-34-7)	
Ecologie - sol	Immobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Si le recyclage, remplacer le chapeau et le retour des contenants propres à recyclage ou désignés point de collecte. Peut être déposés dans les décharges, envoyés à une installation d'incinération ou d'autres moyens appropriés d'élimination à condition qu'ils répondent aux exigences des lois locales.

Indications complémentaires : Les contenants vides et les produits ne doivent pas être brûlés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3077
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : 3077
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable

Désignation officielle pour le transport (ADN) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

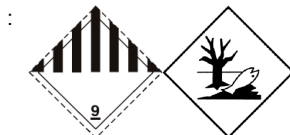
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Etiquettes de danger (ADR) : 9



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7

Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Packing instructions (ADR)	: P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP12, B3
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR)	: T1, BK1, BK2
Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR)	: TP33
ADR tank codes (ADR)	: SGAV, LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V13
Special provisions for carriage - Bulk (ADR)	: VV1
Special provisions for carriage - Loading and unloading (ADR)	: CV13
Danger n° (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Tunnel Code de restriction (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

N° GSMU : 171

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Autres informations : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

MOSQUITO ECO SPIRALE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit